

FICHE 15

LA POSITION DE NÉGOCIATION DE LA FRANCE POUR LA PAC POST 2020

La majorité des ministres européens de l'agriculture se sont accordés lors du Conseil de juillet 2019 pour dire qu'il ne leur serait pas possible de se prononcer sur le contenu de la future PAC tant que le futur budget européen n'avait pas fait l'objet d'un accord au niveau des Chefs d'État et de Gouvernement.

Au-delà de la position française prise dans le cadre des discussions budgétaires défendant un budget ambitieux pour la prochaine programmation de la PAC, le gouvernement français a adopté ses lignes prioritaires de négociation en décembre 2018¹, après concertation des parties prenantes.

Pour la France, **la PAC est et doit rester au cœur du projet européen**, car elle constitue un symbole d'une Europe qui protège, d'une Europe forte qui apporte des solutions aux préoccupations des citoyens de plus en plus inquiets de leur alimentation et de la manière dont les aliments sont produits.

Cette position, rendue publique et accessible en plusieurs langues afin d'être partagée avec nos partenaires européens, s'articule autour de six axes déclinant les priorités suivantes :

- la défense d'**une PAC vraiment commune et forte**, qui repose sur un socle de règles et d'exigences qui s'appliqueraient à tous les agriculteurs européens (par exemple, défense du plafonnement et de l'« éco-programme » obligatoires) ;
- le besoin réitéré et renforcé d'**une PAC qui accompagne la transformation des secteurs** agricole, agroalimentaire et forestier européens. La transformation et la structuration des filières doit permettre de créer plus de valeur et de mieux la partager entre les différents maillons de la chaîne alimentaire en maximisant le nouveau cadre des aides couplées et des programmes sectoriels qui sont des outils utiles pour œuvrer en ce sens ;
- la nécessité de faire en sorte que **la PAC donne à tous les agriculteurs les moyens de réaliser leur transition agroécologique**. A cet égard, la France apporte son soutien à la nouvelle architecture environnementale proposée par la Commission, qui repose sur trois outils complémentaires : 1/ une conditionnalité renforcée qui intègre les règles du verdissement actuel ; 2/ un « éco-programme » dont la mise en œuvre doit être obligatoire pour tous les États membres, tout en laissant le choix aux agriculteurs de s'engager ou non, notamment dans l'objectif de voir les services environnementaux qu'ils rendent mieux rémunérés ; 3/ des MAEC qui accompagnent le changement de pratiques. La France propose également qu'un minimum de dépenses environnementales soit fixé sur l'ensemble du PSN plutôt que sur le seul deuxième pilier ;

1. Le papier de position de la France pour la négociation de la PAC après 2020 est disponible en 4 langues sur le site du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation à l'adresse suivante : <https://agriculture.gouv.fr/la-position-francaise-sur-la-negociation-de-la-politique-agricole-commune-apres-2020>

Pour aller plus loin

Fiche 18

L'agriculture et la forêt dans les régions ultrapériphériques

- l'incarnation par la nouvelle PAC, dans un contexte où les aléas augmentent, d'**une Europe qui protège les agriculteurs contre les risques** climatiques, sanitaires et économiques avec des outils pour mieux prévenir les risques et mieux gérer les crises de marché, de façon plus souple et surtout plus réactive ;
- l'incarnation par la nouvelle PAC d'**une Europe qui protège aussi les territoires ruraux**, notamment les plus fragiles (soutien aux zones défavorisées et les plus éloignées (soutien du POSEI pour les outre-mers)*. La PAC doit également assurer le renouvellement des générations et la vitalité des zones rurales en confortant les dispositifs favorisant la création d'emplois et l'accompagnement des nouveaux agriculteurs ;
- d'une manière transversale, la France souhaite construire **une politique plus simple** à tous les niveaux, plus lisible et plus compréhensible pour tous, agriculteurs comme citoyens. Dans ce contexte, le nouveau modèle de mise en œuvre proposé par la Commission, via un plan stratégique cohérent sur les deux piliers et un suivi des résultats par la performance est une opportunité à saisir, dont il faudra veiller à ce qu'il ne génère pas de nouvelles complexités, ni même ne soit contre-productif au regard des objectifs politiques (en générant des contraintes techniques excessives liées par exemple à la fixation d'indicateurs de suivi). Dans ce cadre, les démarches de simplification doivent être soutenues à tous niveaux, y compris par exemple, la reconnaissance du « droit à l'erreur » au niveau européen.

Enfin, le besoin d'une cohérence renforcée est souvent souligné entre la PAC et les autres politiques menées à l'échelle européenne, et en particulier pour le climat et la protection de l'environnement. La France apporte son soutien à cette cohérence renforcée mais, dans un contexte international marqué par les tensions, les réflexes de repli sur soi et une concurrence rude, il convient également d'insister sur le fait que, si le projet européen doit être mis encore davantage au service d'une agriculture répondant à des standards exigeants, il ne peut se concevoir sans une régulation sociale, environnementale et sanitaire des échanges commerciaux avec les pays-tiers.
